



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 20 février 2017, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

**Présences**

Monsieur René-Jean Pagé, maire  
Monsieur Mario Émond, conseiller  
Monsieur André Métivier, conseiller  
Monsieur François Garon, conseiller

**Absence motivée**

Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 56 personnes.

---

**1. OUVERTURE**

Monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les personnes présentes de s'être déplacées en grand nombre – il sait l'importance que ces personnes accordent au projet collecteur d'égout, et ce depuis plusieurs années.

Tout d'abord, il veut expliquer les derniers développements dudit projet d'égout de la dernière année et les implications qu'elles ont eu sur sa décision de retirer le projet tel qu'il a été présenté au FEPTU, soit un réseau collecteur d'égout sous pression.

À cet effet, monsieur le maire fait la lecture d'un document qui relate l'historique en parallèle avec la perception du citoyen depuis juillet 2013. (Ce document sera déposé sur le site Internet).

Plusieurs questions sont soulevées :

Q. M. Steve Simpson. Pourquoi le conseiller Mario Émond est-il en défaveur du projet maintenant après avoir été président du comité de construction pendant 3 ans? Une mise à la poste individuelle de l'annonce de la séance ordinaire aurait dû être faite pour aviser la population?

Q. M. Benoît Chevalier. Il aimerait connaître les véritables motifs du retournement du conseiller Émond et du maire concernant le projet collecteur d'égout? Considérant tous les efforts et les sommes d'argent investis, il aimerait que la population se prononce par un référendum à ce sujet?

Q. M. François Banville. Il habite sur le chemin des Hêtres et cela ne le dérange pas de payer plus de taxes pour un réseau d'égout qui sauverait le lac? Il aimerait que le projet continue.

Q. M. Gilles Robitaille. Il aimerait connaître les véritables motifs à ce que le conseiller Émond soit maintenant en défaveur du projet collecteur? Également, il aimerait que la population se prononce par un référendum à ce sujet et que le projet continue.

Q. M. Jean Gagné. Si le projet collecteur d'égout ne se réalise pas, quelles sont les prochaines étapes? Est-ce que les citoyens devront changer leurs fosses?

Q. M. Jean Goulet. Les coûts annoncés pour la réalisation du projet d'égout sont trop exorbitants, et ce, malgré la subvention de 4.5 millions du FEPTU. Il faut trouver d'autres avenues.

Q. Mme Julie Laforest. Elle fait la lecture d'une lettre écrite par sa fille en faveur d'un projet d'égout collecteur. C'est un projet collectif et qui doit être assumé par l'entière collectivité.

**- SUSPENSION DE LA SÉANCE –**

À 20H51.

17-02-016

**II EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents  
**QUE** la présente séance soit suspendue

**À la reprise de l'assemblée de consultation suspendue à 20H51, les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.**

**- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS –**

À 21H20.

17-02-017

**II EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur René-Jean Pagé, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 31 janvier 2017
  - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / janvier 2017
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - février 2017 »
7. **Dépôt de documents**
  - 7.1 État des résultats au 31 janvier 2017
  - 7.2 Dépôt d'une décision de la Commission municipale du Québec
8. **Avis de motion**
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
  - 10.1 Retrait du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
  - 10.2 Avis d'abandon – Réserve foncière – Lot 3 514 256 du cadastre du Québec
  - 10.3 Avis de radiation – Réserve foncière – Lot 5 088 594 du cadastre du Québec
  - 10.4 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (coût de la vie)
  - 10.5 Versement de la subvention 2017 au Club Motoneiges de Saint-Raymond
  - 10.6 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud
  - 10.7 Octroi de contrat TP-2017-001 / balayage des rues asphaltées de la municipalité
  - 10.8 Appels d'offres TP-2017-002 –Entretien hivernal des rues publiques – approbation du devis

- 10.9 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018
  - 10.10 Participation au congrès annuel des directeurs généraux de l'ADMQ
  - 10.11 Appui à l'Association Nautique du Lac-Sergent dans le cadre du dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf
  - 10.12 Accueil de la compétition canadienne de canoë de béton les 11, 12 et 13 mai 2017
  - 10.13 Installation d'une tour relais – requête transmise à BELL téléphone et à TELUS
  - 10.14 Avis de condoléances – Mme Line Matte
  - 10.15 Avis de condoléances – M. Guy Racine
  - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  - 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
  - 13. **Deuxième période de questions**
  - 14. **Clôture de la séance**
  - 15. **Levée de l'assemblée**
- 

**II EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller

*Le vote est demandé par le conseiller André Métivier*

	<b>pour</b>	<b>contre</b>
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller		X
Monsieur François Garon, conseiller	X	

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

17-02-018

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 10.1 et 10.9.

RETIRÉ

- 10.1 Retrait du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

RETIRÉ

- 10.9 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Quelques commentaires sont émis à nouveau sur le projet collecteur d'égout par des citoyens dans la salle.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 16 JANVIER 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2017**

Séance ordinaire du 16 janvier 2017

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-019

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

Séance extraordinaire du 30 janvier 2017

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

17-02-020 **EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2017.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose la correspondance reçue au 17 février 2017.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2017**

La secrétaire fait la lecture du rapport financier au 31 janvier 2017.

17-02-021 **II EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 31 janvier 2017 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2017**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de janvier 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de janvier 2017 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **110 106.55 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

<b>BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2017</b>	
DÉPENSES	107 049.18 \$
SALAIRE DU CONSEIL	945.01 \$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	2 112.36 \$
<b>TOTAL</b>	<b>110 106.55 \$</b>

17-02-022 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de JANVIER 2017 soient adoptés tels que présentés.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / FÉVRIER 2017**

La secrétaire fait la lecture des comptes à payer pour le mois de février 2017.

17-02-023 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer du mois de février 2017 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **4 187.98 \$**.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **État des résultats au 31 janvier 2017**

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 janvier 2017.

7.2 Dépôt d'une décision de la Commission municipale du Québec

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil, conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la décision CMQ-65662 en date du 30 janvier 2017 de la Commission municipale du Québec.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

RETIRÉ

10.1 Retrait du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

10.2 Avis d'abandon – Réserve foncière – Lot 3 514 256 du cadastre du Québec

**CONSIDÉRANT** l'imposition d'un avis de réserve sur le lot 3 514 256 (circonscription foncière de Portneuf) du cadastre du Québec, publié sous le numéro 21 440 530 au bureau de publicité des droits de Cap-Santé ;

**CONSIDÉRANT** que cette réserve n'est plus requise par la Ville de Lac-Sergent ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-024

**QUE** soit abandonnée la réserve pour fins publiques publié sous le numéro 21 440 530 au bureau d'enregistrement de la publicité des droits de Cap-Santé.

**ET DE** donner mandat à la firme d'avocats *TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY* d'entreprendre toute procédure nécessaire afin de faire publier la déclaration d'abandon de réserve ainsi que les procédures afin de clore définitivement le présent dossier ;

10.3 Avis de radiation – Réserve foncière – Lot 5 088 594 du cadastre du Québec

**CONSIDÉRANT** l'imposition d'un avis de réserve sur le lot 5 088 594 (circonscription foncière de Portneuf) du cadastre du Québec, publié sous le numéro 21 249 053 au bureau de publicité des droits de Cap-Santé ;

**CONSIDÉRANT** que cet avis de réserve sur cet immeuble est expiré et qu'il y a, en conséquence, lieu de procéder à sa radiation;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-025

**QUE** soit radié l'avis de réserve publié sous le numéro 21 249 053 au bureau d'enregistrement de la publicité des droits de Cap-Santé.

**ET DE** donner mandat à la firme d'avocats *TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY* d'entreprendre toute procédure nécessaire afin de procéder à la radiation de cet avis de réserve ainsi que les procédures afin de clore définitivement le présent dossier.

10.4 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (coût de la vie)

**ATTENDU QUE** le règlement no 323-15 relatif au traitement des élus municipaux prévoit que l'indexation des salaires peut être établie par résolution du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les contrats des employés permanents prévoient également que l'indexation des salaires peut être établie par résolution du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-026

**QUE** l'augmentation de taux de 1.5 % soit appliquée rétroactivement à la rémunération des membres du conseil et des employés permanents de la Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

10.5 Versement de la subvention 2017 au Club Motoneiges de Saint-Raymond

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent, depuis la fermeture du tronçon de la piste de motoneige sur son territoire, désire aider le Club de Motoneige de St-Raymond afin d'entretenir la piste de contournement du lac Sergent;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent a signé avec le Club de Motoneige de Saint-Raymond une entente à cet effet;

**ATTENDU QUE** des sommes ont été réservées au budget 2017 pour l'entretien et la réfection de la piste de contournement;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-027

**QUE** la Ville de Lac-Sergent contribue à la réfection et l'entretien de la piste de contournement, au Club Motoneige St-Raymond inc. Pour l'année 2017 telle que stipulée à l'entente; soit 2 025 (deux mille vingt-cinq) dollars;

**QUE** la subvention soit financée à même le budget actuel – au poste budgétaire 271-1970 – Loisirs et Culture – Subvention motoneige.

10.6 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent a entériné par la résolution 09-02-029 le projet de loi privée, lequel prévoyait des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud à réaliser entre les deux Villes concernées;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Ville de Lac Sergent;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nous a acheminé la facture no 2017-020 relative aux frais de financement 2017 de la réfection de la route Tour-du-Lac Sud au montant de 9 323 \$;

**ATTENDU QUE** les sommes allouées au remboursement du capital et intérêt ont été réservées lors de l'adoption du budget 2017;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-028

**QUE** la Ville de Lac Sergent autorise le paiement des frais financiers (année 2017 – versement 6/15) au montant de 9 323.00 \$ à la Ville de Ste-Catherine.

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Frais de financement – remboursement des emprunts – 292-2000.

10.7 Octroi de contrat TP-2017-001 / balayage des rues asphaltées de la municipalité

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a procédé par appel d'offres sur invitation pour le balayage des rues asphaltées de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent;

		Contrat 3 ans		
	DÉPÔT DE LA SOUMISSION	2017	2018	2019
TREMA	02-févr-17	4 450\$ + taxes	4 450\$ + taxes	4 450\$ + taxes
CHARLES TRUDEL INC.	27 janvier 2017	7 800\$ + taxes	9 360\$ + taxes	10 296\$ + taxes

17-02-029

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le contrat de balayage des rues de la municipalité soit octroyé à Les Entreprises TREMA pour une durée de 3 ans, soit 2017, 2018 et 2019 au montant de 4 450 \$ /annuel plus les taxes applicables et que lesdits travaux soient exécutés au plus tard le 30 avril de chaque année du contrat susmentionné ;

**QUE** la présente résolution et le devis descriptif fassent office de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 2320521 – Voirie – Entretien des chemins.

10.8 Appels d'offres TP-2017-002 –Entretien hivernal des rues publiques – approbation du devis

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour l'entretien hivernal des rues et chemins publics sur le territoire de la Ville de Lac Sergent vient à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

17-02-030

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac Sergent accepte le cahier des charges concernant l'entretien hivernal des rues publiques;

**QUE** la Ville de Lac Sergent autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire paraître un appel d'offres dans le journal « Le Courrier de Portneuf », édition du 1<sup>er</sup> mars 2017, et sur le site SEAO du journal Constructo;

RETIRÉ

10.9 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018

10.10 Participation au congrès annuel des directeurs généraux de l'ADMQ

17-02-031

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité de Lac-Sergent inscrive Madame Josée Brouillette au congrès annuel des directeurs généraux qui se déroulera du 14 au 16 juin 2017 au Centre des Congrès de Québec;

**QUE** les coûts d'inscription de 519 dollars plus taxes soient chargés au poste budgétaire Formation - code 2130454.

**QUE** les frais encourus soient remboursés sur présentation de factures jusqu'à concurrence de 500 dollars.

10.11 Appui à l'Association Nautique du Lac-Sergent dans le cadre du dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf

**ATTENDU QUE** l'Association nautique du Lac-Sergent a déposé le projet intitulé *Parcours de compétition de 200 mètres et de 500 mètres* dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 9 624 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent appuie l'Association nautique dans le cadre de sa démarche financière auprès du *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf*;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement à ce projet d'un montant de 3 849. (trois mille huit cent quarante-neuf) dollars, soit l'équivalent de 40% du total du coût du projet taxes incluses;

**ATTENDU QUE** l'Association Nautique du lac Sergent s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet;

**ATTENDU QUE** l'Association Nautique du lac Sergent confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-032

**QUE** la Ville de Lac-Sergent appuie l'Association nautique dans le cadre de sa démarche financière auprès du *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf*;

**ET QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage, à contribuer financièrement à ce projet d'un montant de 3 849. (trois mille huit cent quarante-neuf) dollars, soit l'équivalent de 40% du total du coût du projet taxes incluses;

10.12 Accueil de la compétition canadienne de canoë de béton les 11, 12 et 13 mai 2017

**ATTENDU QUE** la compétition canadienne de canoë de béton se tiendra à Québec du 11 au 13 mai 2017;

**ATTENDU QUE** le Comité organisateur s'adresse à la Ville de Lac-Sergent afin d'obtenir l'autorisation de tenir la compétition de course sur le lac Sergent;

**ATTENDU QUE** le Comité organisateur assure la Ville de Lac-Sergent que toutes les démarches nécessaires seront prises auprès de la Sûreté du Québec afin d'assurer une présence policière ainsi que la présence de personnes ressources bénévoles et des services ambulanciers nécessaires pour assurer la sécurité des coureurs;

**ATTENDU QUE** cette compétition chapeautée par la Société canadienne de Génie civil en collaboration avec l'Université Laval devra avoir en mains les assurances requises à la tenue de cet événement;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-033

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent donne son accord au Comité organisateur de la compétition canadienne de canoë de béton pour la tenue de leur activité les 11, 12 et 13 mai 2017.

10.13 Installation d'une tour relais – requête transmise à BELL téléphone et à TELUS

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-034



**QUE** le Conseil de Ville de Lac Sergent transmette à *BELL téléphone* ainsi qu'à *TELUS* une requête concernant l'installation d'une tour relais sur le territoire ou à proximité de la Ville de Lac Sergent afin d'améliorer la couverture de téléphonie sans fil étant donné que l'élévation de la tour de TELUS à Saint-Raymond il y a un an n'a pas amélioré l'absence de couverture à Lac-Sergent;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise également à la Ville de Saint-Raymond, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC), au député fédéral de Portneuf, M. Joël Godin, au député provincial de Portneuf, M. Michel Matte.

10.14 Avis de condoléances – Mme Line Matte

**CONSIDÉRANT** le décès survenu de madame Line Matte, résidante au lac Sergent, depuis de nombreuses années;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-035

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son conjoint, monsieur Léo Cayer et à la famille éprouvée;

**QU'**une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de madame Line Matte à la *fondation de la Greffe de moelle osseuse de l'Est du Québec*.

10.15 Avis de condoléances – M. Guy Racine

**CONSIDÉRANT** le décès survenu de monsieur Guy Racine, résidant au lac Sergent, depuis de nombreuses années;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

17-02-036

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son épouse, madame Louise Cimon et à la famille éprouvée;

**QU'**une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de monsieur Guy Racine à la *fondation de l'IUCPQ (fonds Alphonse-L'Espérance)*.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Prochaine séance ordinaire / lundi 20 mars 2017

Monsieur le maire nous avise que la prochaine séance ordinaire du Conseil aura lieu le 20 mars 2017.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Voici les questions posées par les citoyens :

Q. M. Jean Leclerc. Il propose, si le Conseil va de l'avant avec un projet de règlement d'emprunt, de tenir le registre en mai afin que les saisonniers soient présents.

Q. M. Pierre Beaumont. Il félicite les élus pour l'abandon du projet collecteur d'égout. Trop dispendieux et basé sur des estimations et non sur des plans définitifs.

Q. M. Larry Polnicky. Il félicite le conseiller André Métivier pour ses explications claires et techniques sur le projet collecteur d'égout. C'est très apprécié.

Q. M. Laurent Langlois. Il propose que, si le Conseil va de l'avant avec un projet de règlement d'emprunt, de connaître le montant exact de la répercussion sur le compte de taxes, et ce, à chaque année que durera l'emprunt.

Q. M. Yves Bédard. Il demande la pertinence de faire un projet de règlement d'emprunt ayant trait à un réseau d'égout gravitaire mais en utilisant les chiffres du projet collecteur d'égout sous pression? Il fait état également des différentes étapes du procédé d'adoption d'un règlement d'emprunt.

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-02-037

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 22H10.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**RENÉ-JEAN PAGÉ**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**